



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt, le vingt-six octobre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 19 octobre 2020

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Michel BEGON,
Danièle VALLERY, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Denis CLAMENS, Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE,
Christiane PAUZON, Roland SEUX,
Gilles AUDRAS, Thierry SOLEILHAC, Christian GIRARD,
Sabine JOUVHOMME, Sébastien GAGNE, Anne-Marie TORE,

Excusés :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Christine SIMON

Bernadette PELISSIER qui a donné procuration à Danièle VALLERY

**OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA COMPETENCE PERISCOLAIRE
ENTRE LE SIVOM DE FLEUVE EN VALLEES (FEV) ET LA COMMUNE DE BLAVOZY**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a délégué au SIVOM de FEV la compétence périscolaire : temps d'accueil des enfants avant et après la classe et les mercredis toute la journée, sur les 36 semaines d'école. Dans ce cadre, le SIVOM de FEV engage les dépenses, facture les prestations et recherche les subventions, en contrepartie de quoi la commune lui reverse le solde restant à sa charge. Les modalités techniques et financières doivent faire l'objet d'une convention entre les deux parties.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention, applicable à compter de l'année 2020 et renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de financement de la compétence périscolaire entre le Sivom de FEV et la commune de Blavozy et à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce dossier.

Le Maire,
FRANCK PAILLON